

20 juin 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DIAGNOSTIC MEDICAL

(Euronext Paris)

Par courrier du 20 juin 2008, M. Antoine Rabaste a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 18 décembre 2007, par suite d'une cession d'actions DIAGNOSTIC MEDICAL sur le marché, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société DIAGNOSTIC MEDICAL et détenir à cette date, 976 238 actions DIAGNOSTIC MEDICAL représentant 1 304 403 droits de vote, soit 12,15% du capital et 14,90% des droits de vote de cette société (1).

Le déclarant a précisé détenir, au 20 juin 2008, 878 244 actions DIAGNOSTIC MEDICAL représentant 1 243 671 droits de vote, soit 9,99% du capital et 13,09% des droits de vote de cette société (2).

(1) Sur la base d'un capital composé de 8 035 108 actions représentant 8 754 376 droits de vote.

(2) Sur la base d'un capital composé de 8 782 723 actions représentant 9 501 749 droits de vote.